États financiers 2025-2026

▼ Renseignements sur les droits d’auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2026

Numéro de cat. PS20-10F-PDF

ISSN 2818-4807

This document is also available in English under the title: Financial Statements 2025-26

Imprimer cette page

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l’intégrité et de l’objectivité des états financiers ci-joints pour l’exercice s'étant terminé le 31 mars 2026 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE). Ces états financiers

ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s’appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEE. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du CEE concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEE sont au fait et suivent les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable basé sur un processus continu pour identifier les risques clés, pour évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et pour apporter les ajustements nécessaires.

Les états financiers du CEE n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Charles Randall Smith

Président

Ottawa, Canada

le 15 septembre 2026

Sonja Mitrovic

Directrice générale, services généraux et Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

le 15 septembre 2026

État de la situation financière (non audité) au 31 mars (en dollars)

	2026	**2025**
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**492 554 $**	662 292 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	**307 637**	204 277
Avantages sociaux futurs (note 5)	**84 015**	83 676

Total des passifs	**884 206**	950 245
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	**492 554**	619 670
Débiteurs et avances (note 6)	**43 011**	43 016
Total des actifs financiers	**535 565**	662 686
Dette nette ministérielle	**348 641**	287 559
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	**0**	0
Total des actifs non financiers	**0**	0
Situation financière nette ministérielle	**(348 641) $**	(287 559) $
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Charles Randall Smith

Président

Ottawa, Canada

le 15 septembre 2026

Sonja Mitrovic

Directrice générale, services généraux et Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

le 15 septembre 2026

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	2026 Résultats prévus	2026 Réel	2025 Réel
Charges			
Sécurité communautaire	**5 101 723 $**	**4 394 446 $**	5 485 851 $
Gestion des urgences	**2 098 796**	**1 704 723**	1 805 316
Total des charges	**7 200 519**	**6 099 169**	7 291 167
Revenus			
Revenus divers	**0**	**0**	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	**0**	**0**	0
Total des revenues	**0**	**0**	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**7 200 519**	**6 099 169**	7 291 167

Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		**5 574 998**	6 164 703
Variations des montants à recevoir du Trésor		**(127 116)**	466 427
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		**590 205**	610 499
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**61 082**	49 538
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		**(287 559)**	(238 021)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		**(348 641) $**	(287 559) $
Information sectorielle (note 9)			
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.			

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	2026 Réel	**2025 Réel**

Résultats nets après le financement du gouvernement et les transferts	**61 082 $**	49 538 $
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	**61 082**	49 538
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	**287 559**	238 021
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	**348 641 $**	287 559 $
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

État des flux de trésorerie (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	2026	**2025**
Activités de fonctionnement		
Résultats nets avant le financement du gouvernement et les transferts	**6 099 169 $**	7 291 167 $
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	**(590 205)**	(610 499)
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	**(5)**	(102 271)

Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	**169 738**	(407 715)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	**(103 360)**	1 602
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	**(339)**	(7 581)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	5 574 998	6 164 703
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**5 574 998 $**	6 164 703 $
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Notes aux états financiers (non auditées) pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité externe d’examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un organisme indépendant et impartial chargé d’examiner des dossiers d’appel concernant des membres réguliers et civils de la GRC. Le CEE présente des conclusions et des recommandations au commissaire de la GRC pour qu’il rende des décisions définitives.

En tant que très petit organisme, le CEE exerce une responsabilité essentielle : l'**examen indépendant de questions d'emploi concernant la GRC**, qui consiste à effectuer des examens et à formuler des conclusions et des recommandations en toute indépendance et impartialité en vue de décisions définitives sur des appels interjetés contre des décisions rendues à la GRC concernant des plaintes de harcèlement, des cas de déontologie, des licenciements ou des rétrogradations ainsi que des cessations de versement de la solde et des indemnités. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le CEE dispose d'un programme : l'examen d'appels. De plus, le CEE comprend des services internes chargés d'offrir des services au sein de l'organisation, de produire des rapports sur les obligations de l'organisation et de faciliter l'exécution de son programme.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) *Autorisations parlementaires*

Le CEE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis au CEE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des

résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l’État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l’État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2025-2026. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l’État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l’État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n’ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2025-2026.

(b) *Encaisse nette fournie par le gouvernement*

Le CEE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CEE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CEE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) *Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)*

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations d CEE et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que CEE a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) *Revenus et revenus reportés*

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que l'administrateur général du ministère soit censé exercer un contrôle comptable, il n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) *Charges*

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires

sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) *Avantages sociaux futurs*

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEE découlant du régime. La responsabilité du CEE relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : L’accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d’employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d’être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L’obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) *Actifs non financiers*

Les coûts d’acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d’autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l’exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 9. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens ; des œuvres d’art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d’attribuer un coût d’acquisition; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et net sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n’ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(h) *Opérations en devise étrangères*

Les opérations effectuées en devises étrangères sont converties en équivalents en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date de ces opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens en fonction du taux de change en vigueur au 31 mars. Le gouvernement a choisi de comptabiliser les gains et pertes résultant de la conversion des devises, y compris ceux survenant avant le règlement ou la décomptabilisation de l’instrument financier, directement dans l’État des résultats et de la situation financière nette ministérielle, en fonction des activités auxquelles ils se rapportent.

(i) *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel et les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(j) *Opérations entre apparentés*

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations inter-entités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations inter entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.

ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

Le CEE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEE pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés:

	2026	**2025**
		(en dollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**6 099 169 $**	7 291 167 $
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(590 205)**	(610 499)

Ajustement aux dépenses de l’exercice précédent	**9 371**	0
Augmentation/(diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires	**(103 360)**	1 602
Augmentation/(diminution) des avantages sociaux futurs	**(339)**	(7 581)
Remboursements de charges des exercices antérieurs	**3 938**	438
	(680 594)	(616 040)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Paiements excédentaires de salaire chargés à l’appropriation	**2 392**	13 372
	2 392	13 372
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**5 420 967 $**	6 688 499 $

(b) Autorisations fournies et utilisées :

	2026	2025
		(en dollars)
Autorités fournies :		

Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	**6 381 762 $**	6 577 508 $
Contribution au régime d'avantages sociaux des employées	**583 081**	679 906
	6 964 843	7 257 414
Moins:		
Autorisations périmées	**(1 543 876)**	(568 915)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**5 420 967 $**	6 688 499 $

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des créditeurs et des charges à payer du CEE :

	2026	**2025**
		(en dollars)
Créditeurs - autres ministères et organismes	**(56 820) $**	142 144 $
Créditeurs - parties externes	**25 130**	8 189
Total des créditeurs	**(31 690)**	150 333
Charges à payer	**524 244**	511 959
Total des créditeurs et des charges à payer	**492 554 $**	662 292 $

5. Avantages sociaux futurs

(a) *Prestations de retraite*

Les employés du CEE participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation. Tant les employés que CEE versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modification à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2025-2026 s'élève à 369 673 $ (436 092 $ en 2024-2025). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,01 fois (1,02 fois pour 2024-2025 les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2024-2025) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEE relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) *Indemnités de départ*

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2026, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures. Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2026	**2025**
		(en dollars)
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	**83 676 $**	76 095 $
Charge pour l'exercice	**339**	7 581
Prestations versées pendant l'execise	**0**	**0**
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**84 015 $**	83 676 $

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances du CEE:

	2026	2025
		(en dollars)
Débiteurs - autres ministères et organismes	**547 $**	394 $
Débiteurs – parties externes	**42 464**	**42 927**
Avances aux employés	**0**	0
Sous-total	**43 011**	43 321
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	**0**	0
Total des débiteurs et avances	**43 011 $**	43 321 $

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

	2026	2025
		(en dollars)
Débiteurs de parties externes		
Pas en souffrance	**42 463 $**	42 927 $
Nombre du jours en souffrance		
1 à 30	**0**	0
31 à 60	**0**	0

61 à 90	**0**	0
91 à 365	**0**	0
Plus de 365	**0**	0
Sous-Total	**42 463**	42 927
Moins: Provision pour moins-value	**0**	0
Total	**42 463 $**	42 927 $

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CCETP ne détient pas d'actifs incorporels tels que les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégorie d'immobilisations	**Période d'amortissement**
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

	Coût				**A**
Catégorie d'immobilisations	**Solde d'ouverture**	**Acquisitions**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**S d**
Autres équipements incluant le mobilier	42 382 $	0	0	42 382 $	
Améliorations locatives	172 232	0	0	172 232	
Total	**214 614 $**	**0 $**	**0 $**	**214 614 $**	

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CEE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

CEE conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, CEE a conclu une entente avec Service Correctionnel Canada et la Gendarmerie Royale du Canada concernant la prestation de services relatifs aux systèmes de finances et de ressources humaines. Au cours de l'exercice, CEE a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

(a) *Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères*

Au cours de l'exercice, CEE a reçu gratuitement des services de certains organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CEE :

	2026	**2025**
		(en dollars)
Installations	**179 169 $**	179 322 $
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	**411 036**	431 177
Total	**590 205 $**	610 499 $

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d’audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) *Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes*

	2026	**2025**
		(en dollars)
Débiteurs	**547 $**	394 $
Créditeurs	**(56 820)**	142 144
Charges	**482 015**	380 525

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n’incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles du ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

				(en dollars)
			2026	2025
Charges	**Examen indépendant de questions d'emploi concernant la GRC**	**Services internes**	**Total**	Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	3 928 416 $	1 260 280 $	5 188 696 $	6 072 685 $
Services professionnels et spécialisés	250 689	108 870	359 559	659 310
Installations	136 494	42 675	179 169	179 322
Location d'équipements	3 050	2 160	5 210	8 781

Information	25 646	0	25 646	31 348
Voyages et réinstallations	9 392	1 862	11 254	12 605
Équipement	639	29 364	30 003	29 531
Réparations	0	7 997	7 997	1 957
Services publics, fournitures et approvisionnements	35 531	1 346	36 877	39 609
Communication	2 583	280	2 863	5 740
Paiements de réclamations contre l'État	2 000	0	2 000	0
Divers	5	249 890	249 895	250 279
Total des charges	**4 394 445 $**	**1 704 724 $**	**6 099 169 $**	**7 291 167 $**
Revenus				
Revenus divers	0	0	0	0
Revenus gagnés au nom d'autres paliers du gouvernement	0	0	0	0
Total des revenus	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**4 394 445 $**	**1 704 724 $**	**6 099 169 $**	**7 291 167 $**

Date de modification : 2026-11-06